

# FICHE D'INSCRIPTION 2024-2025

N°

NOUVEL ADHÉRENT

ADHÉRENT 2023-2024

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE  
...../...../.....

POUR LES MINEURS NOM DU RESPONSABLE LÉGAL :

@MAIL :





PROFESSION :

ADRESSE :

ADHÉSION 10€

FORFAIT COURS  
615€

FORFAIT ATELIER  
315€

FORFAIT COURS & ATELIER  
705€

FORFAIT ENSEMBLE  
255€

FORFAIT COURS & EMSEMBLE  
645€

ATELIER SUPP.  
90€

ENSEMBLE SUPP.  
30€

EVEIL MUSICAL  
195€

EVEIL INSTRUMENTAL  
293€ *OU ATELIER ENFANT*

MOIS DE DÉBUT DES COURS  
.....

COURS : .....	INTERVENANT .....
ATELIER(S) : .....	.....

TOTAL :  €

RGLT	MONTANT	BANQUE	N° CHÈQUE	ANCV/ESPECE/PASSC	DATE DE REMISE	DATE ENCAISSEMENT	OBSERVATIONS
1X							
CHQ1							
CHQ2							
CHQ3							
CHQ4							
CHQ5							
CHQ6							
CHQ7							
CHQ8							
CHQ9							
CHQ10							

JE SOUHAITE ACCORDER UN PEU DE TEMPS BÉNÉVOLEMENT POUR AIDER L'ASSOCIATION SI BESOIN



RÈGLEMENT À SIGNER AU DOS



# CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX ATELIERS MUSICAUX SYRINX

## ASSOCIATION LOI 1901

Pour la saison 2024/2025, les activités de l'association (cours individuels, cours collectifs, ensembles et ateliers) s'étaleront du 16 Septembre 2024 au 20 Juin 2025. Durant les vacances scolaires l'établissement est fermé, sauf pour le fonctionnement administratif ou les projets spécifiques.

### Pas d'activité pédagogique sur les jours fériés:

**Lundi 11 Novembre, Lundi 21 Avril, Jeudi 8 Mai, Jeudi 29 Mai et Lundi 9 Juin.**

Sauf aménagement spécifique communiqué en amont,

les rattrapages liés aux éventuelles absences des intervenants (hors maladie ou raison conventionnelle) pourront se faire entre le 20 juin et le 30 Juin.

En cas de perturbations dues à une crise sanitaire, les adhérents seront informés des outils mis en place par chaque intervenant afin d'assurer un lien et une continuité.

**L'adhésion ANNUELLE** à l'association est obligatoire et entièrement due quelle que soit la date d'inscription.

Le ticket Déclic vienne doit être remis le jour de l'inscription (le montant du ticket est à déduire de l'adhésion).

**La fiche d'inscription est un engagement** qui suppose d'avoir fixé de façon ferme et définitive avec l'intervenant.

**Le règlement se fait le jour de l'inscription:**

**En espèce.**

par chèques, libellés à l'ordre de « Ateliers Musicaux Syrinx » : 10 mensualité max. en début d'année. *L'ensemble des chèques doit être obligatoirement remis à l'accueil le jour de l'inscription, avec les dates d'encaissement inscrites au dos du chèque.*

par chèques-vacances : ANCV. *SI nom différent, copie carte d'identité + attestation du donateur obligatoire*

### Toute année commencée reste due.

Toute demande de remboursement pour l'arrêt des activités *pour cas de force majeure* (mutation, longue maladie, déménagement, accident de la vie, chômage) doit obligatoirement faire l'objet d'un courrier accompagné d'un justificatif pour être étudiée par le Conseil d'Administration de Syrinx.

### En cas d'absence de l'adhérent ou de l'intervenant, que se passe-t-il?

**Si je manque mon cours :** Les cours manqués ne seront ni récupérés ni remboursés.

**Maladie longue:** Remboursement des séances manquées sur présentation d'un certificat médical.

**Si mon intervenant est absent : Il s'absente sur une période courte (tourné ou autre..):** Les cours et ateliers sont rattrapés en accord avec l'intervenant

**Maladie:** Cours non rattrapé sauf accord de l'employeur.

**Maladie longue ou absences longues (congé maternité, paternité, sans solde..):** Après étude par le conseil d'administration

### Droit à l'image

Je soussigné(e) Mme, M: .....

Autorise les Ateliers Musicaux Syrinx

la reproduction de mon image ou celle de mon ou mes enfant(s) pour l'utiliser à des fins d'exposition, de représentation et de communication extérieure (plaquettes, revues de presse, site internet de l'association, affiches dans le cadre de la promotion de l'association, sous réserve que les clichés photographiques utilisés soient bien réalisés au sein des activités de l'association.



Signature de l'adhérent  
ou du représentant légal  
Précédée de la mention « Lu et Approuvé »

Le ...../...../..... à Poitiers